



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

COMPTE RENDU SUCCINCT DE RÉUNION

Huitième réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial

Les 3 et 4 septembre, à Mexico

Personnes à contacter :

Mme Teresita Kelly Lopez-Treussart, tél. : +33 1 45 24 19 79, courriel : teresitakelly.lopez-treussart@oecd.org

M. Derek Kilner, tél. : +1-212-906-5742, courriel : derek.kilner@undp.org

COMPTE RENDU SUCCINCT DE RÉUNION

SÉANCE D'OUVERTURE

1. M. Juan Manuel Valle Pereña, de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), souhaite la bienvenue aux membres du Comité de pilotage, en faisant remarquer que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) a réussi à se positionner solidement au sein du Programme d'action pour le financement du développement et qu'il jouera un rôle majeur lors du prochain Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (25-27 septembre). M. Valle souhaite la bienvenue au Japon, nouveau membre du Comité de pilotage, notant son rôle de fer de lance dans les travaux du PMCED sur les pays à revenu intermédiaire. Le Mexique annonce une contribution financière en faveur de l'Équipe d'appui conjointe (EAC) et se déclare très satisfait que les préparatifs de la seconde réunion de haut niveau (RHN2) du PMCED se déroulent sous la direction du gouvernement du Kenya. Le Mexique et les autres Coprésidents apporteront leur concours au Kenya afin que la RHN2 soit fructueuse.
2. M. Newby Kumwembe, du ministère des Finances, de la planification économique et du développement du Malawi, rappelle les nets progrès réalisés, notamment l'atelier de planification du PMCED (Bruxelles, 21-22 janvier), les principales activités parallèles organisées à l'occasion des réunions de printemps de la Banque mondiale (Washington D.C., 19 avril), les négociations intergouvernementales sur le programme pour l'après-2015 (New York, 20 avril) et la Conférence sur le financement du développement (Addis-Abeba, 14 juillet). Les Coprésidents et l'Équipe d'appui conjointe se sont réunis avec des collègues kenyans à Nairobi pour commencer les préparatifs de la RHN2 (18-19 juillet 2015), et se réjouissent à la perspective de collaborer étroitement avec les collègues kenyans pour faire de la réunion prévue en 2016 une réussite. Les Coprésidents et l'Équipe d'appui conjointe se sont régulièrement entretenus par vidéoconférence à haut niveau sur le meilleur moyen de faire avancer les travaux du PMCED. M. Kumwembe propose de poursuivre les efforts visant à renforcer la contribution des initiatives du Partenariat mondial (IPM) et le cadre de suivi, notamment grâce aux travaux menés par le Groupe consultatif sur le suivi. Le deuxième cycle de suivi recueillera les résultats sur le comportement des acteurs internationaux du développement, ce qui fournira des données d'observation et des éléments de discussion pour la RHN2 qui se tiendra au Kenya en 2016.
3. M. Jeroen Verheul, du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, propose que le PMCED mène une réflexion sur la question de savoir s'il est en voie d'atteindre son objectif de changement des comportements et si les résultats obtenus sont à la hauteur de son ambition. Il appelle tous les membres à œuvrer dans le sens du collectif et à entreprendre de nouvelles actions en commun – « ne demandez pas ce que l'EAC et le PMCED peuvent faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour le PMCED. » Il note que le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), en plus de reconnaître la contribution du PMCED, a conféré au Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement un rôle important en matière d'efficacité du développement, et qu'il conviendrait de poursuivre les efforts déployés pour accroître la complémentarité entre ces processus.

SÉANCE 1 : POINT SUR LES PROGRÈS ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU PMCED DANS LE SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (PRÉSIDIÉE PAR LE MEXIQUE)

4. Cette séance évalue les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par le PMCED dans la mise en œuvre sur le terrain des engagements pour une coopération efficace au service du développement. Le Comité de pilotage estime que des progrès considérables ont été effectués jusqu'à présent et qu'il faudrait mieux les prendre en compte et mieux les faire connaître en interne et à l'extérieur.
5. Le premier domaine de progrès est l'alignement croissant du PMCED sur le programme d'action mondial pour le développement. Une étape importante a été franchie lorsqu'il a été reconnu dans le PAAA que les principes d'efficacité du développement sont importants et que le PMCED est une des « instances pertinentes » pour poursuivre les efforts « en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres efforts internationaux en matière de financement public » (PAAA, paragraphe 58).
6. Deuxièmement, des changements de comportement sont en cours dans le domaine de la coopération pour le développement. Les présentations et les échanges de vues qui ont eu lieu au cours de cette séance ont fourni des exemples de ce progrès :
 - De nombreux forums ont apprécié la nature multipartite du PMCED.
 - L'exercice de suivi a montré que la mise en œuvre des principes d'efficacité du développement (par exemple, du principe d'appropriation) progresse.
 - Les pays et les organisations alignent leurs politiques et leurs pratiques sur les principes et engagements relatifs à l'efficacité du développement. Les progrès réalisés dans et par les pays à revenu intermédiaire, les pays touchés par un conflit et en situation de fragilité, la société civile et les fournisseurs de coopération pour le développement ont été mis en lumière à l'aide d'exemples présentés par l'Afghanistan, le POED, l'Égypte, la CE, le Japon et les Philippines.
7. Pour les prochaines étapes, le Comité de pilotage estime qu'il faudrait faire davantage pour encourager les changements de comportement, mobiliser les volontés politiques et positionner le PMCED comme une des plateformes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, ces efforts devront porter essentiellement sur les domaines dans lesquels le PMCED peut apporter une valeur ajoutée. Les propositions concrètes sont les suivantes :
 - Les membres du Comité de pilotage devraient donner l'exemple, en prenant de nouvelles mesures pour appliquer les principes d'efficacité en matière de développement (Mexique, États-Unis et PNUD). Ils devraient en outre mobiliser davantage leurs parties prenantes dans ce sens (g7+).
 - Le PMCED devrait mettre plus l'accent sur les pays, en utilisant les plateformes régionales et nationales pour associer toutes les parties concernées présentes sur le terrain, en promouvant le dialogue, la coordination, les actions cohérentes et la responsabilité mutuelle (CE, UIP, Malawi, Philippines, ITUC, et PNUD). Les membres conviennent de mettre sur pied un groupe de travail pour faire avancer les travaux dans ce domaine.
 - Le PMCED devrait continuer à montrer comment les principes d'efficacité du développement peuvent être mis en œuvre (Malawi, Mexique, Banque mondiale), en particulier à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD). Le Malawi

et le CGLU/FOGAR soulignent particulièrement l'importance de veiller à l'appropriation. Le Mexique et la Banque mondiale insistent sur l'importance du suivi pour promouvoir les progrès.

- Il conviendrait de davantage promouvoir la cohérence et les synergies entre les différents axes de travail du PMECD, en particulier entre la mise en œuvre – y compris les IPM – et le suivi (POED, Banque mondiale).
- Le PMCED devrait devenir une plateforme de connaissances : un réseau permettant un apprentissage mutuel grâce aux échanges d'idées et de mesures à l'appui de la mise en œuvre des ODD (Pays-Bas, Philippines et Président du CAD).
- Le PMCED devrait se concentrer sur l'application des principes d'efficacité dans quelques domaines concrets (États-Unis, UE). Les États-Unis suggèrent de mettre l'accent en particulier sur la mobilisation des ressources intérieures, les partenariats inclusifs, la coopération avec les pays touchés par un conflit et en situation de fragilité et la promotion de la transparence, domaines dans lesquels le PMCED peut avoir un impact et apporter une précieuse contribution. L'examen des domaines prioritaires se poursuivra.

SÉANCE 2 : CADRE DE SUIVI DU PMCED (PRÉSIDIÉE PAR LES PAYS-BAS)

8. La Présidente ouvre la séance en soulignant l'importance de susciter une forte adhésion et participation au cadre de suivi chez l'ensemble des parties prenantes du Partenariat mondial. Les Pays-Bas saluent les grands progrès réalisés dans le renforcement du cadre de suivi depuis la première réunion de haut niveau du PMCED, notamment grâce à la mise en place effective du Groupe consultatif sur le suivi.
9. L'Équipe d'appui conjointe invite les membres du Comité de pilotage à approuver et à commenter : le processus et le calendrier proposés pour un deuxième cycle de suivi renforcé ; l'approche méthodologique proposée pour les quatre indicateurs pilotes (Indicateur 1 sur l'utilisation de cadres de résultats nationaux, Indicateur 2 sur l'environnement favorable aux OSC, Indicateur 3 sur le dialogue public-privé, Indicateur 4 sur la transparence) ; et également l'approche proposée en vue de réviser le cadre de suivi et de garantir sa pertinence par rapport aux efforts de mise en œuvre et de redevabilité dans le contexte de l'après-2015. D'autres travaux et consultations seront nécessaires pour que la proposition concernant l'indicateur de la transparence reflète un consensus sur ses aspects techniques, en vue de son approbation par les membres du Comité de pilotage début 2016. La présentation souligne que le processus simplifié et le calendrier proposés devraient permettre d'accroître la participation, de rendre le processus plus gérable, d'améliorer la qualité des données et d'exploiter davantage les résultats [voir la présentation complète : *Towards a Strong Second Monitoring Round: 2015-2016*].
10. L'EAC décrit ensuite l'approche proposée pour la révision du cadre de suivi du Partenariat mondial pour s'assurer de sa pertinence dans le contexte de l'après-2015 et du Financement du développement (FdD), qui vise à renforcer l'ensemble du cadre de suivi du PMCED en le positionnant en tant que plateforme existante, complémentaire, prête à l'emploi pour appuyer le suivi du financement du développement et les efforts de mise en œuvre et de redevabilité mutuelle des ODD dirigés par l'ONU [pour de plus amples informations, se reporter au document 3 :

Préparatifs du deuxième cycle de suivi (2015-16)]. L'EAC conclut en invitant tous les membres du Comité de pilotage à activement apporter leur soutien et participer au deuxième cycle de suivi et à saisir cette occasion de contribuer à façonner et renforcer l'ensemble du cadre de suivi du PMCED.

11. M. Brian Tomlinson, Directeur d'AidWatch Canada et membre du Groupe consultatif sur le suivi (GCS), livre des éclairages et les principaux messages ressortant des discussions qui se sont déroulées lors de la première réunion du Groupe consultatif sur le suivi (GCS) (New York, 20-21 mai). La première réunion du GCS a permis aux membres de se familiariser avec les questions politiques complexes et les difficultés techniques que posent les travaux sur le cadre de suivi du PMCED. Le GCS note que le cadre de suivi du PMCED présente une valeur unique en tant qu'exercice de suivi multipartite dirigé par les pays. Le GCS continuera de s'employer à suivre une approche itérative et inclusive pour associer toutes les parties concernées, tout en formulant des avis sur les moyens d'améliorer le lien entre le processus de suivi et les changements de comportement sur le terrain. De nouveaux efforts s'imposeront pour répondre à la nécessité de renforcer les capacités au niveau des pays en vue de poursuivre une approche axée sur les pays.
12. M. Tomlinson rappelle aux membres du comité la responsabilité commune et partagée de faire avancer les travaux sur le processus de suivi et réaffirme l'engagement du GCS d'apporter son expertise pour l'examen technique des méthodes de mesure et méthodologies affinées des quatre indicateurs pilotes, notamment en contribuant à obtenir pour le deuxième exercice de suivi l'adhésion politique nécessaire pour s'assurer de la participation des pays en développement et des apporteurs de coopération. Il faudra poursuivre la réflexion et les efforts pour définir plus précisément ce qui est attendu des points de contact chargés du suivi qui jouent un rôle clé en facilitant la participation au niveau des pays et pour améliorer l'accès aux données au niveau des pays par le biais de l'exercice de suivi du PMCED [*pour en savoir plus sur le programme de travail du GCS, voir la présentation et le document 4 : Programme de travail du Groupe consultatif sur le suivi (2015-2016)*]. Lors de sa prochaine réunion à Paris (28-29 septembre), le GCS discutera de la mise en place du deuxième cycle de suivi, de l'orientation générale du deuxième rapport d'étape, et des moyens de s'assurer de la pertinence conceptuelle du cadre de suivi par rapport aux efforts de redevabilité dans le contexte des ODD pour l'après-2015.
13. Les membres du Comité de pilotage saluent les efforts déployés par l'EAC et le GCS pour faire avancer et renforcer le cadre de suivi du PMCED. Plusieurs membres soulignent que, de par sa nature unique et sa valeur ajoutée, le cadre de suivi est le seul exemple de processus de suivi dirigé par les pays, qui offre des possibilités de rendre le dialogue et les partenariats plus constructifs et plus utiles au niveau des pays (CE, UIP, Philippines et Bangladesh). Les États-Unis et les Pays-Bas insistent en outre sur l'importance du cadre de suivi en tant qu'instrument d'apprentissage – en plus de sa fonction de notification – et sur la nécessité d'utiliser davantage les résultats pour favoriser le dialogue, l'apprentissage et les changements de comportement au niveau des pays. Dans l'ensemble, les membres accueillent favorablement et approuvent le processus et le calendrier proposés pour le deuxième cycle de suivi, tout en attirant l'attention sur la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour la collecte et la validation des données (Banque mondiale) et d'examiner les résultats avant publication (États-Unis). Plusieurs membres soulignent le risque qu'il y a à inviter les parties prenantes à participer à un exercice trop technique – le dialogue sur le cadre de suivi est politique ; les résultats doivent déboucher sur des recommandations concrètes et être communiqués en des termes simples (Malawi,

Groupe de coordination des donateurs arabes). Il faudra consentir des efforts supplémentaires pour s'assurer que le processus de suivi n'est ni trop lourd ni trop complexe, tout en prêtant une attention accrue aux questions concurrentes relatives aux exigences de notification, à l'assistance technique et aux capacités qui se posent dans le pays (Bangladesh, SFIP, Banque mondiale, Malawi).

14. Plusieurs membres du Comité de pilotage font part de leur intention de participer activement au deuxième cycle de suivi (Philippines, Bangladesh, POED, SFIP, Malawi et Pays-Bas). Le NEPAD, l'UIP, les CGLU/FOGAR, la ITUC et le SFIP appellent les membres non gouvernementaux et les plateformes régionales à accroître leur engagement et leur participation au cadre de suivi du PMCED, et le NEPAD souligne qu'il est disposé à contribuer à la collecte des données, à l'analyse et aux dialogues nationaux sur les résultats du suivi du PMCED en mettant à profit l'expérience du Mécanisme africain d'examen par les pairs. Le Mexique fait observer que rendre le cadre de suivi plus utile à tous les partenaires, en particulier aux pays à revenu intermédiaire et aux fournisseurs de coopération Sud-Sud, favoriserait l'apprentissage mutuel ainsi que le niveau global d'adhésion et de participation à l'exercice de suivi.
15. La méthodologie de l'indicateur 2 recueille un large consensus. Plusieurs membres du comité émettent des commentaires techniques spécifiques sur les indicateurs pilotes 1 et 3 (CE, UIP, Japon et le secteur privé), et la Présidente les invite à soumettre leurs contributions écrites aux Coprésidents au plus tard le mardi 15 septembre. Le Comité de pilotage charge les Coprésidents d'examiner les commentaires écrits sur les indicateurs 1 et 3 et leur laisse toute latitude pour approuver l'approche finale concernant les indicateurs ou revenir vers lui pour une pleine et entière approbation. La méthodologie de l'indicateur 4 sera débattue à nouveau, puis approuvée, lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage, qui se tiendra début 2016. Le Japon est d'avis que l'indicateur 4 (transparence) devrait également tenir compte des indicateurs de transparence autres que ceux du SNPC/IITA utilisés par les fournisseurs, et qu'il ne faut pas évaluer négativement les efforts de ces derniers simplement parce qu'ils n'emploient pas les indicateurs du SNPC ou de l'IITA (ou des deux), ce qui contribuerait à rendre le suivi plus acceptable pour les nouveaux fournisseurs. Dans l'ensemble, l'approche proposée pour réexaminer le cadre de suivi et garantir sa pertinence par rapport aux efforts de mise en œuvre et de redevabilité pour l'après-2015 est bien accueillie, et la Présidente note l'importance de poursuivre les travaux sur les théories du changement. La Présidente clôt la séance en encourageant tous les membres du Comité de pilotage à œuvrer en faveur d'une forte participation au deuxième cycle de suivi et aux plateformes multipartites au niveau des pays.

SÉANCE 3 : PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME RÉUNION DE HAUT NIVEAU (PRÉSIDÉE PAR LE MALAWI)

16. Après l'introduction faite par le Malawi, le Dr Kamau Thugge, Secrétaire principal au Trésor public du Kenya, se félicite de ce que le Kenya ait été chargé d'accueillir la RHN2. Monsieur l'ambassadeur Macharia Kamau est désigné pour superviser l'élaboration du document final de la réunion. Il est proposé que la RHN2 se tienne la dernière semaine de novembre ou la première semaine de décembre.
17. Deux jours de réunions préparatoires sont envisagés. Une réunion en amont de la RHN2 ferait le point sur les résultats du deuxième cycle de suivi, et des forums seraient organisés à l'intention des OSC, des jeunes, des organisations

philanthropiques, du secteur privé et des parlementaires. Ce volet de deux jours de réunions de haut niveau s'inspirerait de ce qui a été fait avec succès à Mexico, avec six séances plénières et des activités parallèles. Pour Nairobi, une innovation est envisagée : des « séances de gladiateurs » de quarante-cinq minutes, qui se dérouleraient parallèlement aux séances plénières dans l'amphithéâtre du lieu de réunion, permettant ainsi des débats animés sur des sujets d'actualité sensibles.

18. Les séances plénières proposées sont les suivantes :

1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour l'efficacité de l'aide et du développement – s'attaquer aux chantiers inachevés et identifier les nouveaux domaines de travail. Cette séance serait axée sur la coopération Nord-Sud et sur les domaines afférents au deuxième cycle de suivi ;
2. Améliorer la qualité et l'impact des partenariats pour la réalisation des ODD et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Cette séance examinerait également le rôle de la mobilisation des ressources intérieures en tant qu'outil complémentaire de la coopération pour le développement ;
3. Améliorer la qualité et l'impact de la coopération internationale pour le développement – tirer des enseignements de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Cette séance viserait à dégager des enseignements de l'expérience des pays à revenu intermédiaire qui ont fait des progrès dans la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
4. L'égalité des sexes et les jeunes dans le domaine du développement – inclusivité et intégration de ces problématiques pour un développement efficace et accéléré – il s'agit notamment d'étudier les moyens de prendre en considération les questions de l'égalité des sexes et des jeunes pour un développement efficace ;
5. Ne laisser personne de côté – une coopération efficace au service du développement pour les pays se trouvant dans une situation particulière, pour les populations vulnérables et pour les pays à revenu intermédiaire ;
6. Les partenariats multipartites innovants et le développement inclusif – où pouvons-nous redoubler d'efforts et quels sont les nouveaux enjeux ?

19. Les membres du Comité de pilotage accueillent favorablement le projet de programme proposé pour la RHN2 et remercient le Kenya de ses efforts et de son fort leadership. Ils préconisent une approche inclusive qui permette à tous les acteurs d'exposer leurs contributions à une coopération efficace au service du développement.

20. Le Mexique fait remarquer que les séances plénières quatre et cinq pourraient être liées aux travaux concernant les États fragiles et les pays à revenu intermédiaire. Ces points du programme ne devraient pas entrer en concurrence les uns avec les autres. Les Pays-Bas considèrent que la date proposée pour la RHN2 est opportune, puisqu'elle tombe un an après le Sommet de l'ONU où il a été convenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui permettra de dresser un premier bilan des progrès.

21. Plusieurs membres estiment que le projet de programme pourrait être davantage ciblé (Président du CAD, UIP, États-Unis, Afghanistan et PNUD). Il conviendrait de continuer à mettre fortement l'accent sur les chantiers inachevés et sur les principes d'efficacité du développement, en particulier au niveau des pays (POED, CGLU/FOGAR, San Salvador et UIP). La RHN2 devrait montrer l'importance du PMCED pour la réalisation des ODD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Mexique, Pays-Bas, PNUD) et se concentrer sur la mobilisation des ressources intérieures, sur les flux financiers illicites et sur d'autres aspects du

financement du développement pour lesquels le PMCED dispose d'un avantage comparatif (États-Unis, Président du CAD, Afghanistan et PNUD). La RHN2 devra montrer quels sont les priorités, les principes et les impacts en présentant les résultats obtenus (États-Unis, Mexique). Les « séances de gladiateurs » pourraient porter sur des ODD particuliers et sur les moyens de rendre leur concrétisation possible au niveau des pays (Pays-Bas).

22. Les Pays-Bas notent qu'il pourrait être difficile de trouver le juste équilibre entre conserver un programme ciblé et satisfaire aux demandes d'inscription d'autres points au programme.
23. Plusieurs membres du Comité de pilotage soulignent la nécessité d'intensifier les efforts globaux d'ouverture vers les pays du Sud fournisseurs de coopération et vers d'autres partenaires clés, afin de s'assurer de leur participation et de représentations à haut niveau à la RHN2 (Mexique, Pays-Bas, Kenya, Égypte, Japon, Président du CAD et Malawi).
24. Des membres suggèrent par ailleurs qu'un groupe de travail aide aux préparatifs de la RHN2, en tenant le CP informé des progrès et en contribuant à faire avancer les efforts d'ouverture et de mobilisation des ressources (États-Unis, Pays-Bas, POED, PNUD).

SÉANCE 4 : COMMUNICATION ET OUVERTURE (PRÉSIDÉE PAR LES PAYS-BAS ET LE MALAWI)

25. Le Président ouvre la séance en présentant les trois points à examiner : la communication, l'ouverture et le rôle du Comité de pilotage dans le soutien de la communication extérieure et de l'ouverture.
26. L'EAC donne un aperçu de la nouvelle stratégie de communication. Le dispositif proposé a été conçu sur la base du précédent plan de communication, des résultats de l'enquête réalisée après la RHN1, des retours d'information recueillis à l'occasion de l'atelier de travail de janvier 2015 qui s'est tenu à Bruxelles, et d'autres consultations auprès des parties prenantes du PMCED. Deux grandes réussites de la précédente stratégie sont le site web et le blog. Les améliorations suivantes s'imposent : refondre les plateformes numériques pour atteindre un plus large public, resserrer la collaboration avec d'autres forums et mieux lier le PMCED au programme pour l'après-2015.
27. Les principaux publics visés par le PMCED sont identifiés comme étant les décideurs, la communauté internationale du développement et les leaders d'opinion. Pour mieux toucher ces différents publics, il conviendrait de simplifier le discours de base du PMCED. Les messages clés doivent refléter une vision prospective, éviter le jargon relatif au développement et se concentrer sur la façon dont le partenariat contribue à la réalisation de l'ODD 17. En ce qui concerne la stratégie numérique, il faut revoir complètement l'empreinte numérique de toutes les plateformes du PMCED pour mieux répondre aux besoins des principaux publics de manière conviviale.
28. En ce qui concerne les activités pratiques, l'EAC propose une refonte du site web, une mise à jour des publications assortie d'un recentrage des messages, la production d'une série de vidéos professionnelles et, pour toutes les plateformes, une intensification générale des activités relatives aux médias sociaux. La sensibilisation des médias internationaux, la diffusion en direct et les entretiens vidéo sont trois autres points inscrits au programme de la RHN2.

29. Les membres du Comité de pilotage accueillent favorablement la stratégie de communication et les propositions destinées à améliorer la visibilité en ligne du PMCED. Plusieurs membres suggèrent de s'attacher à promouvoir davantage la coopération pour le développement et les principes d'efficacité du développement plutôt que le PMCED lui-même en tant que marque (PNUD, Groupe de coordination des donateurs arabes, États-Unis). Plusieurs membres déclarent que livrer des témoignages – en particulier des témoignages de pays – permettrait de remplir cet objectif (États-Unis, Mexique, PNUD et Pays-Bas). En outre, il pourrait être mieux rendu compte des résultats des IPM dans les messages envoyés (Banque mondiale, UIP) et l'on pourrait envisager de mettre des pages-pays sur le site web (UIP).
30. En ce qui concerne le contenu des messages, plusieurs membres suggèrent de mettre en relief ce qui fait du PMCED un partenariat à part. Ils soulignent que la nature multipartite du PMCED est une caractéristique unique qu'il faut promouvoir (POED, Mexique). D'un autre côté, la diversité des membres du PMCED constitue une difficulté en termes de ciblage des messages (Philippines). Les opinions divergent quant au groupe à cibler. Certains membres proposent de cibler la communauté du développement (UE), tandis que d'autres estiment que les efforts d'ouverture doivent s'étendre au grand public (CGLU/FOGAR, Japon, UIP). Cependant, la plupart d'entre eux conviennent que le contenu des messages devrait rester simple et qu'il devrait être unifié et coordonné afin de guider les interactions avec différents acteurs (Japon).
31. Les membres reconnaissent la nécessité de simplifier l'accès aux documents en ligne (Banque mondiale, Groupe de coordination des donateurs arabes). Le Mexique souligne l'importance d'une communication bidirectionnelle et la nécessité de recueillir et d'intégrer les commentaires de façon plus cohérente. L'UIP invite les autres membres du Comité de pilotage et toutes les parties prenantes du PMCED à recourir davantage aux médias sociaux pour augmenter le taux de réussite de la communication sur le Partenariat.
32. Le Président clôt la séance en rappelant aux membres du Comité de pilotage leur rôle d'ambassadeurs du Partenariat auprès de ses membres. Les commentaires sur le dispositif de communication seront intégrés dans le document révisé, et une stratégie de communication pour la RHN2 sera définie dans le cadre des préparatifs concernant les questions de fond.

SÉANCE 5 : MOBILISATION DE RESSOURCES (PRÉSIDÉE PAR LE MEXIQUE)

33. En ouvrant cette séance, le Mexique insiste sur la nécessité de mobiliser des ressources à la hauteur des ambitions du Comité de pilotage. Le budget total requis pour mettre en œuvre cet ambitieux programme, et approuvé par le Comité de pilotage au cours de précédentes séances, est de 11 millions USD, mais il manque au moins 5 millions USD (sans compter le coût de la RHN2 qui se tiendra au Kenya).
34. L'EAC présente les (progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail et budget actuel). Les activités approuvées pour 2015-16 reflètent les demandes précédemment formulées par le Comité de pilotage de renforcer son soutien aux activités de suivi et d'analyse qui amélioreront la mise en œuvre nationale ainsi que l'apprentissage, et le déploiement d'une stratégie de communication globale. Conformément à ces demandes, l'EAC a ajusté le périmètre des activités et a étoffé

les effectifs dans des domaines clés – dont le suivi, la mise en œuvre et la communication.

35. L'EAC montre que, malgré les récentes contributions de plusieurs parties prenantes, il manque encore 4.98 millions USD pour boucler le budget 2015-16 (soit 45 % du total). L'EAC souffre d'un déficit de financement à la fois au niveau de l'OCDE (déficit de 1.433 million USD) et au niveau du PNUD (déficit de 3.547 millions USD). L'EAC a maintenu l'ensemble des activités durant la première année du programme de travail 2015-16, mais, en l'absence de nouveaux fonds, elle devra réduire d'importantes activités planifiées à partir de janvier 2016. Les répercussions que cela pourrait avoir sur l'efficacité du PMCED témoignent de l'urgence de la situation – par exemple, lacunes dans le processus de suivi, problèmes de communication, capacité limitée pour organiser des événements et mise en péril des fonctions de conseil.
36. Plusieurs membres du Comité de pilotage expriment leur intention de fournir des contributions préaffectées et/ou des contributions au budget. Le Groupe des donateurs arabes manifeste le souhait de financer des activités ciblées liées aux processus de l'ONU. Les États-Unis prévoient de verser une contribution, et exhortent le PMCED à élargir l'assiette de ses contributions à l'avenir. L'OCDE/CAD déclare que l'EAC a déjà pris des risques pour renforcer la capacité d'intervention, et insiste sur l'importance de petites contributions de la part d'un plus grand nombre de membres du PMCED. La Commission européenne étudiera la possibilité de financements supplémentaires, pour l'EAC et pour la réunion à haut niveau qui aura lieu au Kenya. Les États-Unis suggèrent de constituer une commission ou un groupe de travail sur le financement, chargé(e) de mobiliser des ressources et d'élaborer une stratégie de financement pérenne du Partenariat. Les Pays-Bas clôturent la séance en soulignant la nécessité de se doter de moyens financiers à la hauteur des ambitions convenues, et insistent sur l'urgence d'y parvenir.

ACCUEIL, RÉCAPITULATIF DE LA JOURNÉE ET PROCHAINES ÉTAPES (PRÉSIDIÉE PAR LE MEXIQUE)

37. Cette séance d'ouverture commence par une vidéo interactive, préparée par AMEXCID, sur le travail du PMCED, qui met en lumière sa contribution à l'obtention de résultats en matière de développement et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Juan Manuel Valle Pereña présente ensuite les messages clés et les points majeurs qui ressortent des discussions du premier jour, notamment : i) les principes d'efficacité du développement demeurent au cœur des activités du PMCED, l'obtention de résultats dans le domaine de la coopération pour le développement conférant au Partenariat sa légitimité ; ii) le cadre de suivi est un atout majeur du Partenariat et apportera une précieuse contribution au suivi et à l'examen des ODD ; iii) la RHN2 sera une occasion opportune de présenter les succès et les résultats, de s'attaquer aux chantiers inachevés et de soutenir la réalisation des ODD ; iv) la stratégie de communication du PMCED devra s'attacher principalement à promouvoir l'efficacité du développement, en menant des activités de sensibilisation ciblées des principales parties prenantes ; et v) les efforts de mobilisation de ressources devront s'intensifier pour réunir les 5 millions USD qui manquent pour financer le travail de l'Équipe d'appui conjointe.

**SÉANCE 6 : FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET PROGRAMME POUR L'APRÈS-2015 :
SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE (PRÉSIDIÉE PAR LE MEXIQUE)**

38. Mme Claudia Ruiz Massieu, ministre des Affaires étrangères du Mexique, ouvre la séance en notant que le PMCED peut soutenir la mise en œuvre du Programme pour 2030, en se concentrant sur l'utilisation efficace des ressources. Elle attire l'attention sur le fait que le paragraphe 58 du PAAA fait référence au PMCED comme étant un forum qui contribue à améliorer la qualité de la coopération pour le développement, et qui est complémentaire du Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement. Elle note le soutien apporté par le PMCED dans les efforts déployés pour s'assurer que les financements consacrés au développement produisent des résultats en respectant les principes d'efficacité – par exemple, en étant plus prévisibles et mieux alignés sur les priorités nationales. Le PMCED peut favoriser les échanges volontaires et l'apprentissage mutuel entre les partenaires. Grâce au cadre de suivi, il peut livrer des enseignements concrets sur ce qui fonctionne – ou non – dans la mise en œuvre des principes d'efficacité du développement, qui peuvent s'appliquer au-delà de l'APD à d'autres apports comme ceux de la coopération Sud-Sud et ceux du secteur privé.
39. Le Coprésident, M. Goodall Gondwe, ministre des Finances du Malawi, indique que le PMCED peut aider la communauté internationale à apporter un soutien plus efficace pour la réalisation des ODD par rapport à celle des OMD. Il note la nécessité de ne plus s'incriminer les uns les autres et de mettre davantage l'accent sur la responsabilité mutuelle. Il souligne l'importance du principe d'inclusivité pour le Programme pour 2030, et le rôle rassembleur que le PMCED peut jouer auprès de tous les partenaires. Il insiste également sur l'importance du dialogue entre les pays sur ce qui fonctionne dans le domaine de la coopération pour le développement. Il déclare que le PMCED peut jouer un rôle majeur dans ces domaines, mais qu'il doit faire la preuve de sa légitimité à fédérer les partenaires autour de ces objectifs.

La Coprésidente, Mme Lilianne Ploumen, ministre du Commerce extérieur et de la coopération au développement des Pays-Bas, suggère que le PMCED se concentre davantage sur son rôle de plateforme propice à l'apprentissage mutuel et au partage des connaissances, pour conserver sa pertinence au sein du Programme pour 2030. Elle souligne que cela exige de rehausser le niveau d'ambition ; cela pourrait se révéler plus difficile que de simplement participer au suivi et à l'établissement des rapports. Pour qu'il y ait apprentissage, il ne suffit pas de publier des avis sur l'action à mener : il faut de plus instaurer la confiance entre les partenaires pour qu'il y ait effectivement un partage des enseignements. Elle fait observer que, par exemple, la question de la mobilisation des ressources intérieures pourrait être appréhendée dans une démarche et une perspective d'apprentissage.

40. Au cours de la discussion qui s'ensuit, les membres du Comité de pilotage s'accordent à penser que le Partenariat peut jouer un rôle important dans le soutien à la mise en œuvre du Programme pour 2030, soulignant en particulier l'importance de son caractère inclusif, de la priorité qu'il accorde à l'action et au dialogue au niveau des pays et de sa capacité à favoriser l'apprentissage mutuel.
41. Plusieurs membres soulignent que le Programme pour 2030 met fortement l'accent sur les approches fondées sur l'inclusivité et les partenariats et que, en tant que plateforme réellement inclusive, le PMCED peut être un rouage essentiel pour faire aboutir cette démarche. À cet égard, des efforts supplémentaires devraient être consentis pour s'assurer que le PMCED concrétise ce potentiel en associant encore plus les différentes parties prenantes, sans se limiter aux membres du CP, en ciblant tout spécialement les économies émergentes.

42. L'idée d'utiliser le PMCED pour favoriser le dialogue et la reddition de comptes entre les différents partenaires au développement au niveau des pays suscite un vif intérêt (BIAC, POED, UE, Fondations, CSI, SFIP, CGLU/FOGAR, États-Unis). À cet effet, on pourrait notamment créer des plateformes de dialogue multipartites dans une sélection de pays ou soutenir les plateformes existantes pilotées par les pays. Des membres attirent l'attention sur la nécessité de collaborer avec les initiatives existantes au niveau des pays ou des régions. Le Bangladesh, le San Salvador, les Philippines et le SFIP font tous remarquer qu'il existe dans leur pays des plateformes de coordination pour les partenaires au développement, lesquelles ont plus ou moins réussi à ce jour à y faire participer diverses parties.
43. Plusieurs membres soulignent que, en plus d'apporter son soutien à ces plateformes, le PMCED devrait aider les pays en développement à gérer la complexité des financements pour le développement afférents au Programme pour 2030 (Bangladesh, SFIP). Le PMCED pourrait, entre autres, accroître la capacité des institutions nationales à appréhender les divers financements, et adapter les principes d'efficacité pour gérer ces apports. Plusieurs membres préconisent de maintenir fortement l'accent sur les chantiers inachevés du programme pour l'efficacité de l'aide, notamment l'utilisation des systèmes nationaux (Bangladesh, POED), la mise à disposition d'un espace de réflexion pour la prise au niveau des pays de décisions inclusives sur le développement (POED) et l'appui aux engagements relatifs aux droits de l'homme dans le domaine du développement (POED).
44. À cet égard, le San Salvador partage son expérience en matière d'intégration des principes d'efficacité dans les politiques par le biais d'un programme national pour une coopération efficace, qui peut être utilisé pour tous les types de coopération – comme la coopération Sud-Sud et la coopération décentralisée. Le San Salvador fait également part des efforts qu'il a déployés pour accroître la transparence et la reddition de comptes, en créant une nouvelle plateforme en ligne qui collecte des informations sur tous les apports au titre de la coopération pour le développement.
45. Plusieurs membres rebondissent sur la proposition de Madame la ministre Ploumen, selon laquelle le PMCED devrait être une plateforme offrant de réelles possibilités d'apprentissage entre partenaires, reposant sur la confiance et l'inclusivité (Égypte, UE, UIP, Japon). Ils déclarent qu'un réel partage des connaissances requiert des efforts concertés entre les réunions de haut niveau (Japon) ; que les résultats et enseignements devraient être communiqués au niveau des pays et d'un pays à l'autre ; que le partage des connaissances peut en outre faciliter la mise en œuvre passant par le niveau local (Fondations, CGLU/FOGAR) ; et que l'apprentissage doit servir en définitive l'action et les changements d'orientation (UIP).
46. Le Comité réaffirme que les principes d'efficacité doivent être la pierre angulaire des travaux du PMCED dans tous les domaines.
47. Les membres constatent en outre la nécessité de démontrer la valeur ajoutée et la légitimité du Partenariat en mettant l'accent sur l'application des principes dans un petit nombre de domaines prioritaires (Afghanistan, UE, CSI, États-Unis). Les domaines proposés comprennent l'APD ; la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites ; la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ; les partenariats privés ; l'inclusion et le principe de ne laisser personne de côté ; et l'efficacité dans les États fragiles.

48. Des membres proposent que soient élaborées des propositions concrètes visant à étoffer l'offre du PMCED dans les domaines identifiés durant la séance, notamment en mettant en place des groupes de travail volontaires dans les domaines suivants : plateformes multipartites au niveau des pays ; partage des connaissances et apprentissage mutuel. Pour renforcer l'avantage comparatif du PMCED, le Mexique, le POED et le secteur privé insistent sur l'importance de rendre le Partenariat vraiment représentatif et inclusif en amenant un plus grand nombre de parties à s'asseoir à la table.
49. En résumant la séance, Madame la ministre Ruiz Massieu souligne que le PMCED peut soutenir la mise en œuvre du Programme pour 2030 en cherchant comment les pays en développement et les partenaires au développement peuvent utiliser au mieux les ressources disponibles. Elle note que le Partenariat devra prouver sa pertinence en axant l'effort sur ses principaux atouts et en les exploitant – en particulier son caractère inclusif ; en mettant l'accent sur l'application des principes d'efficacité à des domaines spécifiques pour obtenir des résultats – notamment en matière de mobilisation des ressources, ainsi qu'en renforçant son rôle de plateforme propice au partage des connaissances et à l'apprentissage fondés sur la confiance. Les prochaines grandes étapes consisteront à créer des groupes de travail pour les membres du CP et d'autres parties prenantes dans le domaine des plateformes multipartites axées sur les pays/au niveau des pays et dans le domaine du partage des connaissances ; et à renforcer le caractère inclusif du PMCED en associant un plus grand nombre d'acteurs du développement. Le PMCED devra se rendre indispensable à la mise en œuvre du programme de financement du développement et du Programme pour 2030.

**SÉANCE 7 : PRÉSENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE
(PRÉSIDÉE PAR LES PAYS-BAS ET LE MALAWI)**

50. Cette séance met en lumière la façon dont différentes parties prenantes du PMCED mettent en œuvre les principes d'une coopération efficace au service du développement à travers divers mécanismes, dont les initiatives du Partenariat mondial (IPM). Madame la ministre Ploumen ouvre la séance en se déclarant convaincue que les IPM sont un élément clé du PMCED, qu'ils peuvent indiquer la voie à suivre pour mettre en œuvre une coopération efficace au service du développement au niveau des pays, en faisant apparaître où des changements s'imposent pour parvenir à des résultats. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis de façon à mieux lier les IPM aux autres activités du PMCED, en particulier grâce à la procédure de rapport d'activités semestriel (voir État des lieux des initiatives du Partenariat mondial) et à « l'atelier de planification du PMCED portant sur le renforcement de la coopération en vue d'obtenir des résultats » (Bruxelles, 21-22 janvier 2015). Mais on pourrait aller plus loin pour conférer une plus grande visibilité aux IPM, encourager les contacts et l'apprentissage mutuel entre les IPM, améliorer l'articulation entre les IPM et les autres axes de travail du PMCED et s'assurer que les IPM contribuent au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un second atelier de travail est prévu début 2016 afin d'étudier ces questions et de mobiliser les IPM en amont de la deuxième réunion de haut niveau du PMCED qui se tiendra à Nairobi. Cette RHN devrait offrir une tribune non aux IPM qui enregistrent les plus grands succès, mais à celles qui sont en mesure de montrer qu'elles sont capables d'apprendre rapidement (Pays-Bas).

51. Quatre membres du Comité de pilotage présentent leurs efforts respectifs pour intégrer dans leur travail les principes d'une coopération efficace au service du développement :

- Le g7+ expose les initiatives entreprises en vue de mettre en œuvre le *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles (IPM)*. Ces initiatives comprennent : les évaluations de la fragilité (qui évaluent les pays au regard des cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et qui éclairent les visions et politiques de développement nationales), la coopération entre États fragiles (à travers laquelle les pays membres du g7+ partagent entre eux leurs expériences et connaissances en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, de mobilisation des ressources naturelles et de gestion de l'aide) et le mémorandum d'accord/les cadres établis pour gérer les résultats (qui contribuent à garantir que les pays du g7+ et les partenaires au développement se rendent mutuellement des comptes). Les travaux visant à aider les membres du g7+ à adopter les ODD au niveau du pays ont débuté. Il faudra bien être conscient que le terme « appropriation » couvre tous les groupes au sein d'un pays qui sont essentiels pour renforcer la légitimité.
- Le Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI) a fait une déclaration au nom du Groupe de coordination des institutions arabes nationales et régionales de développement, de la Banque islamique de développement et en son nom propre (IPM 32 – Déclaration de résolutions faite par les institutions nationales et régionales arabes de financement du développement, la BIsD et le FODI). Depuis 2011, le groupe a adopté collectivement les principes d'efficacité du développement. Chaque institution a été encouragée à intégrer ces principes dans ses activités et à se coordonner pour alléger la charge pesant sur les pays qui travaillent avec plusieurs partenaires au développement. Le groupe a publié en 2014 son premier rapport sur l'efficacité (*CREST: Commitment, Responsiveness, Effectiveness, Sustainability and Transparency*) et un rapport de suivi est prévu pour 2016. Il s'efforce en outre d'utiliser les systèmes nationaux lorsque cela est possible, et il publiera bientôt des statistiques sur ses activités en employant le standard courant.
- Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique montre comment la région fait preuve de leadership, en prêtant une grande attention aux résultats et en participant à des partenariats fondés sur l'inclusivité et la responsabilité mutuelle, afin de promouvoir le développement. L'accord de Cairns sur le renforcement de la coordination du développement dans le Pacifique (*Forum Compact on Strengthening Development Co-operation*) encourage l'application des principes d'efficacité dans trois domaines majeurs : la concrétisation des OMD ; l'efficacité des institutions et le financement du développement ; le secteur privé et l'infrastructure. Trois enseignements se dégagent de l'expérience de la région en matière de mise en œuvre : une coopération efficace au service du développement exige une volonté politique, le renforcement des institutions et des capacités, et des partenariats fondés sur la responsabilité mutuelle.
- Le NEPAD présente le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement (IPM 2) qui a été approuvé après la réunion de haut niveau du PMCED au Mexique (avril 2014). Ce plan expose les priorités africaines pour une coopération efficace au service du développement et à l'appui des principaux programmes régionaux. Le Plan d'action africain contribue à placer la mise en œuvre des principes et engagements relatifs à l'efficacité du développement au centre de l'attention aux niveaux national et régional, afin de promouvoir : la sortie progressive de la dépendance vis-à-vis de l'aide en se réorientant vers la croissance et la durabilité ; le renforcement des capacités d'exécution ; la

croissance et l'expansion des mécanismes innovants de mobilisation des ressources intérieures ; la réduction des flux illicites de capitaux et de ressources de sorte que l'Afrique puisse disposer de suffisamment de fonds pour financer son développement par ses propres moyens.

52. La discussion qui s'en suit fait ressortir plusieurs domaines auxquels il convient de prêter attention pour que la mise en œuvre soit plus efficace à l'avenir. Premièrement, il faut accélérer les progrès dans la mise en œuvre des principes et engagements relatifs à l'efficacité du développement, au-delà des travaux des IPM et de l'exercice de suivi (San Salvador). L'ITUC souligne en particulier que veiller à l'appropriation démocratique est une nécessité de chaque instant et requiert de renforcer les capacités. Deuxièmement, il faudrait davantage rendre compte des progrès en amont de la RHN2 de Nairobi – le PMCED devra prouver sa pertinence et montrer ce qu'il fait pour aider les pays à se développer (Malawi). Troisièmement, il faudrait intensifier les efforts visant à lier les IPM aux autres activités du PMCED – y compris au niveau des pays – et diffuser les enseignements qui s'en dégagent, en particulier en ce qui concerne leur contribution aux ODD (POED, UIP). Pour finir, le San Salvador demande comment le PMCED peut aider à lutter contre les inégalités, question particulièrement importante pour l'Amérique latine.
53. Les membres du Comité de pilotage n'expriment aucun désaccord avec les critères et la procédure de candidature auxquels les initiatives devront se conformer si elles souhaitent devenir une IPM (voir pages 4 et 5 de l'État des lieux des initiatives du Partenariat mondial).

SÉANCE 8 : RÉUNION DE HAUT NIVEAU AU KENYA (PRÉSIDIÉE PAR LE KENYA ET LE MALAWI)

54. Le Dr Kamau Thugge, Secrétaire principal, Trésor public, réaffirme l'enthousiasme et la volonté à haut niveau du Kenya d'accueillir la deuxième réunion de haut niveau (RHN2) du Partenariat mondial, et expose quelques-unes de ses attentes et ambitions pour que la RHN2 soit fructueuse :
- La RHN2 devra montrer l'avantage comparatif que possède le PMCED et comment exploiter cet avantage de manière à soutenir la réalisation du programme pour l'après-2015 et des ODD.
 - Les chantiers inachevés ne doivent pas être oubliés – la RHN2 doit s'attaquer à des questions majeures comme la transparence, le déliement de l'aide, la prévisibilité et les moyens d'accroître l'aide au développement.
 - Pour contribuer à renforcer la position du Partenariat mondial au sein du cadre pour l'après-2015, le Kenya prévoit une discussion sur la mobilisation des ressources intérieures et sur les moyens d'instaurer un environnement permettant aux entreprises de prospérer.
 - Étant donné le rôle grandissant des partenariats public-privé (PPP), il faudra progresser et débattre davantage sur cette question.
 - La mobilisation des ressources intérieures restera une thématique cruciale de la RHN2 – « car plus nous sommes capables de générer des ressources par nos propres moyens, plus nous sommes en mesure de contrôler notre destin ». Cependant, la mobilisation des ressources doit être considérée comme

complétant, et non remplaçant, l'aide au développement. L'engagement de consacrer 0.7 % du RNB à l'APD doit être maintenu.

- La RHN2 traitera du rôle du PMCED dans la mise en œuvre des mesures qui sont indispensables à la croissance économique et à la réalisation des ODD.
- La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont capitales, et tout particulièrement pertinentes au Kenya, où la Chine a supplanté le Japon comme premier partenaire pour le développement et l'investissement au Kenya. Étant donné le rôle important de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le programme pour l'après-2015, il sera déterminant d'encourager la participation des BRICS à la RHN2, en les sensibilisant par des voies formelles et informelles.
- La RHN2 offrira une tribune pour discuter des problèmes des États fragiles et des pays qui sont dans une situation spéciale.
- Prenant acte de la diversité des partenaires qui participent au cadre de la coopération pour le développement, le Kenya entend que la réunion produise des résultats équilibrés qui reflètent les intérêts et priorités de chacun, en particulier des pays en développement et des autres partenaires majeurs, tout en restant fortement axée sur les principes de coopération pour le développement et sur l'obtention de résultats en matière de développement.
- Le Kenya s'est employé à intégrer systématiquement les problématiques des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans son programme de développement général. Cependant, le chômage des jeunes et les inégalités entre les sexes demeurent deux grands défis à relever pour un développement durable. En sus de livrer son expérience en matière de TIC, le Kenya favorisera l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le cadre du programme de la RHN2.
- La RHN2 examinera également le rôle des partenariats multipartites et du développement inclusif en présentant des exemples de partenariats réussis et de partenariats moins fructueux.

55. Kenya conclut son intervention en manifestant le désir que le document final de la RHN2 soit négocié, tout en reconnaissant la complexité et l'investissement inhérents à cette demande par rapport à une approche plus simple comme un résumé de la Présidence ou une approche hybride. La forme finale du document final de la RHN2 fera l'objet de plus amples discussions.

56. Tout en prenant note de quelques suggestions (voir aussi la session 3), globalement, le Comité de pilotage exprime à nouveau son accord et sa satisfaction quant au projet de programme proposé par le Kenya pour la RHN2. Plusieurs membres soulignent la nécessité de ne pas perdre de vue le respect et la mise en œuvre des principes d'harmonisation, d'alignement, de redevabilité mutuelle et de transparence énoncés dans la Déclaration de Paris (SFIP, San Salvador). Étant donné que les chantiers inachevés de Paris sont encore en cours d'exécution, le SFIP recommande de ne pas prendre de nouveaux engagements et de ne pas inscrire trop de nouvelles questions et priorités au programme. D'autres membres se félicitent de l'importance accordée à la coopération Sud-Sud et au partage des connaissances (San Salvador), et de l'accent mis sur les jeunes et l'égalité de sexes, qui restent des problématiques majeures en particulier dans les pays en développement (ITUC). Le Président du CAD demande qu'une orientation pragmatique soit donnée au programme de la RHN2, en plaçant l'être humain et l'environnement, ainsi que la fiscalité et les investissements privés, au cœur des préoccupations. Le Mexique souligne que la

caractéristique cruciale du programme de la RHN2 sera son recentrage sur la présentation de résultats.

57. Plusieurs membres du Comité de pilotage expriment leur préférence pour un document pratique, ciblé et léger revêtant la forme d'un résumé de la Présidence (UIP, CE, Égypte, Japon et Président du CAD). D'autres pays préconisent que le document final de la RHN2 prenne la forme d'une déclaration d'intention, cette troisième voie hybride constituant un compromis entre un document négocié et un résumé (POED, SFIP et États-Unis). Plusieurs membres du comité déconseillent de s'engager dans de longues négociations si tôt après la négociation des documents relatifs à l'après-2015 et au financement du développement (UIP, CE et SFIP). En ce qui concerne le contenu, l'UIP souligne que le document final de la RHN2 devrait commencer par une compilation des résultats de l'enquête de suivi, puis déterminer quelles sont les autres mesures à prendre pour respecter les engagements. Le Malawi note que le document final devrait dresser le bilan des progrès accomplis et montrer en quoi le PMCED constitue un outil important pour soutenir la réalisation des ODD. Le POED exprime son souhait que le document final de la RHN2 confirme les engagements précédents, tout en débouchant sur de nouveaux engagements.
58. Les membres soulignent qu'il leur incombe individuellement et collectivement d'intensifier les efforts de sensibilisation des BICS et d'autres partenaires cruciaux, afin de s'assurer d'une forte participation à la RHN2 (Égypte, Japon, Président du CAD et Mexique). Parallèlement, le Président du CAD note qu'il sera indispensable de s'assurer d'une représentation de haut niveau à la réunion à un stade précoce pour garantir une forte participation de la part de toutes les parties prenantes. Le POED appelle à de nouvelles discussions sur la nomination des prochains Coprésidents, faisant observer que ce devrait être un processus inclusif. Prenant acte de la nécessité d'offrir des occasions plus fréquentes d'associer les membres du CP, le POED suggère qu'une réunion du CP soit Co organisée avec un gouvernement partenaire. Au nom du gouvernement de la Corée, le Japon invite tous les membres du Comité de pilotage à participer au second Forum du Partenariat mondial de Busan qui se tiendra à Séoul les 23 et 24 novembre 2015.
59. Le Malawi clôt la séance en remerciant le Kenya de son excellent travail concernant le programme et les préparatifs de la RHN2, notant que les membres devront faire d'importants efforts de sensibilisation. Le Malawi note qu'un document final négocié aurait un poids politique, mais qu'il faudra poursuivre la réflexion afin de parvenir à un accord sur la forme et le contenu du document final.

SÉANCE 9 : CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

60. Le Mexique fait la synthèse des principales conclusions de la réunion en s'appuyant sur les messages clés de la première journée, tout en soulignant à nouveau que la principale valeur ajoutée du PMCED réside dans son attachement à se concentrer sur les actions au niveau des pays et à associer toutes les parties prenantes afin de favoriser un dialogue vecteur de transformations, les changements de comportement et la responsabilité mutuelle [voir [*Key outcomes of the 8th Global Partnership Steering Committee*](#)]. Grâce à sa nature inclusive et multipartite unique, le PMCED peut contribuer à la réalisation du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui exigera de nouvelles façons de travailler ensemble dans le cadre d'alliances propices à l'action, l'apprentissage mutuel et la confiance. Les membres sont résolus à augmenter la participation au deuxième cycle de suivi et à utiliser ses résultats pour améliorer la coopération pour le développement. Le

PMCED est une plateforme indispensable, mais il faudra redoubler d'efforts pour accroître la cohérence à tous les niveaux, notamment en mobilisant toutes les parties prenantes du PMCED afin de réunir les fonds nécessaires pour financer le travail de l'Équipe d'appui conjointe et d'assurer le succès de la réunion de haut niveau qui se déroulera au Kenya.

61. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- convenir des domaines prioritaires pour affiner l'impact du PMCED ;
- Constituer des groupes de travail inclusifs sur la concentration des efforts au niveau des pays, sur les partenariats multipartites et sur l'élargissement du rôle du PMCED en tant que plateforme de connaissances ;
- Aider le Kenya à finaliser le programme et le processus de la RHN2, peut-être en le faisant bénéficier du concours d'un groupe de travail sur les préparatifs de la RHN2 ;
- Soutenir la création d'un groupe de travail sur la mobilisation des ressources et l'élaboration d'une stratégie de financement pérenne du Partenariat ;
- Intensifier les efforts formels et informels de sensibilisation des principales parties prenantes ;
- Exploiter les résultats des IPM et diffuser les enseignements qui s'en dégagent, tout en renforçant l'articulation entre les IPM et les autres travaux u PMCE ;
- Produire un compendium des pratiques orientées par les pays et observées au niveau des pays afin d'inciter à l'apprentissage mutuel ; encourager une forte participation au deuxième cycle de suivi ; et
- Accroître les efforts de communication du PMCED.

62. Madame la ministre Ploumen remercie le pays hôte et clôt la réunion en notant que le PMCED joue un rôle grandissant au sein du Programme à l'horizon 2030 en s'adressant à tous les partenaires au développement et en étant un réseau qui favorise l'apprentissage et l'échange de connaissances, tout en reconnaissant l'objectif commun des membres du CP et du PMCED en général.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

COPRÉSIDENTS	
Mexique (PAYS HÔTE)	<p>Mme Claudia RUIZ MASSIEU Ministre des Affaires étrangères</p>
	M. Juan Manuel VALLE PEREÑA Directeur exécutif, Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), Ministère des Affaires étrangères
	Mme Daniela BORBOLLA COMPEAN Directrice générale chargée de la politique et de la planification de la coopération pour le développement, AMEXCID
	M. Noel GONZALEZ SEGURA Directeur général adjoint chargé de l'élaboration des politiques, AMEXCID
	M. Tadeo BERJÓN MOLINARES Directeur chargé de la politique de la coopération pour le développement, AMEXCID
	M. Daniel ROSADO MÉNDEZ Directeur adjoint chargé de la politique de la coopération pour le développement, AMEXCID
	Mme Damaris SÁNCHEZ OCHOA Chef de département, chargée de la politique de la coopération pour le développement, AMEXCID
Pays-Bas	<p>Mme Lilianne PLOUMEN Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement</p>
	M. Jeroen VERHEUL Envoyé spécial du Coprésident du PMCED Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
	M. Arjan SCHUTHOF Conseiller principal Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
	Mme Lieke WILLEMSSEN Chargée de mission, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement » Ministère des Affaires étrangères
	M. Coenraad HOGEWONING Ambassadeur des Pays-Bas au Mexique Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
	Mme Martine Jacoba BUSSTRA Porte-parole de Madame la ministre Ploumen
	Mme Fatimsaara BELHIRCH Secrétaire particulière de Madame la ministre Ploumen
Malawi	<p>M. Goodall Edward GONDWE Ministre des Finances, de la Planification économique et du Développement</p>
	M. Newby Kumwembe Secrétaire principal, Ministère des Finances
	M. Macleod NYIRONGO Conseiller auprès du Ministre, Ministère des Finances
	M. Daniel JENYA

	Économiste principal et assistant personnel du Ministre, Ministère des Finances
2^E RÉUNION DE HAUT NIVEAU (PAYS HÔTE)	
Kenya	Dr Kamau THUGGE Secrétaire principal, Trésor public
	M. Peter Oganga MANGITI Secrétaire principal Ministère de la Délégation des compétences et de la Planification
	M. Jackson Njau KINYANJUI Directeur général, Direction et Directeur de la gestion de la dette publique, Département de la mobilisation des ressources, Trésor public
	Mme Monica Marren Bura ASUNA Chef/Senior économiste, Secrétariat de l'efficacité de l'aide Trésor public
MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE	
Afghanistan/G7+	M. Habib UR REHMAN MAYAR Secrétaire général adjoint Secrétariat du g7+
Groupe de coordination des institutions arabes nationales et régionales de développement (Groupe de coordination des donateurs arabes)	M. Fuad ALBASSAM Directeur général adjoint Fonds de l'OPEP pour le développement international (FODI)
	M. Miguel Eusebio LINARES ALEMAN Haut responsable des opérations Fonds de l'OPEP pour le développement international

UA/NEPAD	M. Khalil TIMANY Responsable de la coordination du NEPAD Commission de l'Union Africaine (CUA)
	M. Bob Kalanzi Division du renforcement des capacités Agence de coordination et de planification du NEPAD
Bangladesh	M. Mohammad MEJBAHUDDIN Secrétaire principal Division des relations économiques, Ministère des Finances
	M. Rafique SIDDIQUE Spécialiste du suivi (Chef adjoint) Unité de l'efficacité de l'aide, Division des relations économiques, Ministère des Finances
Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement	Mme Maria Theresa LAURON Coprésidente, Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement Service international, IBON International
	M. Jorge BALBIS PÉREZ Coprésident, POED et Secrétaire exécutif, Direction exécutive Association latino-américaine des organisations de promotion pour le développement
Égypte	Dr Hazem M. FAHMY Ambassadeur, Secrétaire général, Agence égyptienne du partenariat pour le développement, Ministère des Affaires étrangères
	M. Hani ADEL DIMITRY YASSA Chef de Mission Ambassade de la République arabe d'Égypte au Mexique
San Salvador	Mme Ryna Elizabeth GARAY ARANIVA Directrice générale de la coopération pour le développement Ministère des Affaires étrangères
	Mme Leah Carlota GALDÁMEZ CORTEZ Technicienne à la Direction générale de la coopération pour le développement Ministère des Affaires étrangères
UE	M. Klaus RUDISCHHAUSER Directeur général adjoint DG Développement et Coopération – EuropeAid, Commission européenne

	Mme Aida LIHA MATEJICEK Chef de l'Unité A2 – Efficacité et financement de l'aide et du développement DG DEVCO – Direction générale de la coopération internationale et du développement
Fondations	Mme Maria Herminia CABRAL DE OLIVEIRA Directrice – Programme pour les partenariats pour le développement Fondation Calouste Gulbenkian
CSI/ITUC	M. Wellington CHIBEBE Secrétaire général adjoint Confédération syndicale internationale (CSI)
	M. Matt SIMONDS Liaison et Politiques, CSI
Japon	M. Ken OKANIWA Directeur général adjoint pour la coopération internationale Ministère des Affaires étrangères
	Mme Mari MIURA Haut responsable de la planification Division de la planification de la politique d'aide au développement Bureau de la coopération internationale Ministère des Affaires étrangères
OCDE/CAD	M. Erik SOLHEIM Président du CAD, DCD
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique	Mme Charmina SAILI Conseillère pour la planification régionale Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Parlementaires	M. Alessandro MOTTER Conseiller principal Union interparlementaire
Pérou	Mme Nancy Magaly SILVA SEBASTIÁN Politiques et programmes Agence péruvienne de coopération internationale (APCI)
Philippines	M. Rolando TUNGPALAN Secrétaire adjoint Autorité nationale de l'économie et du développement

	Mikhal DE DIOS Troisième secrétaire et Vice-consul à l'ambassade de la République des Philippines, Mexique
Parties prenantes du secteur privé	M. John SULLIVAN Directeur exécutif du Centre international pour l'entreprise privée (CIPE) et Vice-président du Comité Développement du BIAC
CGLU/FOGAR	M. Berry VRBANOVIC Trésorier adjoint des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Maire de Kitchener (Canada)
	Mme Renske STEENBERGEN Responsable des projets de l'Association des municipalités des Pays-Bas Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
PNUD	M. Michael O'NEILL Administrateur assistant et Directeur Bureau des relations extérieures et du plaidoyer

	M. Niloy BANERJEE Directeur du Groupe des affaires du système des Nations Unies/BERA
États-Unis	M. Alex THIER Administrateur adjoint pour les politiques, la planification et l'apprentissage Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
	M. Andrew DITMANSON Analyste programmes Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)
Banque mondiale	Mme Mariam SHERMAN Directrice, OPSRE
	Mme Chiyo KANDA Responsable des programmes
MODÉRATEUR	
	M. Juan Pablo DE LEO
INVITÉS SPÉCIAUX	
Groupe consultatif sur le suivi	M. Brian TOMLINSON Directeur d'AidWatch Canada Membre du Groupe consultatif sur le suivi (GCS)

ÉQUIPE D'APPUI CONJOINTE DU PNUD ET DE L'OCDE

Mme Patti O'NEILL
Chef de division, Division des Partenariats mondiaux et des politiques,
OCDE

M. John EGAN
Coordinateur PMCED, DCD/GPP, OCDE

M. Alejandro GUERRERO-RUIZ
Analyste des Politiques, Suivi, DCD/GPP, OCDE

Mme Talita YAMASHIRO-FORDELONE
Analyste des Politiques, Mise en œuvre, DCD/GPP, OCDE

M. Thomas BOEHLER
Analyste des Politiques, Secrétariat, DCD/GPP, OCDE

Mme Teresita Kelly LOPEZ-TREUSSART
Analyste des Politiques, DCD/GPP, OCDE

Mme Cibeles CESCA
Assistante, DCD/GPP, OCDE

M. Patrick TIEFENBACHER
Conseiller principal en matière de politiques, PNUD

Mme Yuko SUZUKI
Conseillère politique, Coopération efficace au service du
développement/BPD (Bureau des politiques de développement), PNUD

M. Derek KILNER
Analyste du développement des partenariats, PNUD